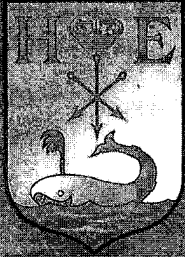


VILLE
D'HENDAYE



HENDAIKO
HERRIKO
ETXEA

OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REF. : SP.IG - 679.2017

Cher(e) Collègue,

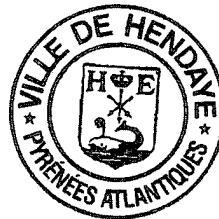
J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

le Vendredi 22 Décembre 2017 à 18 h 30.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

PJ / Ordre du jour
Rapports

Le Maire
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques




Kotte ECENARRO



CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO KONTSEILUA

Séance du Vendredi 22 Décembre 2017 à 18 h 30
2017ko abenduaren 22ko bilkura (ostirala) - 18:30

ORDRE DU JOUR - GAI-ZERRENDA

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 novembre 2017 2017ko AZAROAREN 29ko HERRIKO KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA

II - DELIBERATIONS - DELIBEROAK

<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Kotte ECENARRO jauna</i>	139.2017	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal Auzapezak Herriko Kontseiluak emandako ahalmen ordezkarietaz hartu dituen erabakiak
	140.2017	Année 2017 - Décision modificative n° 3 - Budget Principal 2017. urtea - 3. aldatze-erabakia - Aurrekontu orokorra
	141.2017	Année 2017 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe Parcs de stationnement - 1.aldatze-erabakia – Aparkatzearen aurrekontu gehigarria
	142.2017	Admissions en non valeur - Budget principal Hartzekoen abandonatzea - Aurrekontu orokorra
	143.2017	Exercice 2017 – Bilan des opérations réalisées par la Commune – 2017ko urtealdia - Herriko Etxeak bururatutako higiezin eragiketen balantzea
	144.2017	Année 2018 – Débat d'Orientations Budgétaires 2018. urtea - Aurrekontuaren orientazioei buruzko eztabaida
<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Frédéric TRANCHE jauna</i>	145.2017	Dérogation au repos dominical - Année 2018 Iganeko pausari buruzko dispensa - 2018. urtea
<i>Rapporteur – Txostengilea : Mme Nicole BUTORI anderea</i>	146.2017	Demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire Baimen berezi eskaera, eskolako astearen antolaketari buruz
<i>Rapporteur – Txostengilea : Mme Martine ANSAULT LECUONA anderea</i>	147.2017	Commission d'accessibilité – Rapport d'activité 2017 Irisgarritasun Batzordea – 2017ko jarduera txostena

*Le Maire, Auzapeza,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria
Kotte ECENARRO*



AFFICHAGE MAIRIE – Herriko Etxean bistaratua
Le 15.12.2017 - 2017ko abenduaren 15an
*Le Maire, Auzapeza,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria*



MAIRIE D'HENDAYE**CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du Vendredi 22 Décembre 2017
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

___ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

___ Votes CONTRE

___ Abstentions

RAPPORT**OBJET :** COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO**N° :** 139.2017

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

093.2017	Vérifications périodiques des installations électriques et divers des bâtiments communaux - Avenant n° 1 - Marché DEKRA INDUSTRIAL SAS	1 500.00 € HT
094.2017	Réhabilitation d'une structure multisports Orio - Marché SEE GUICHARD	47 500.00 € HT
095.2017	Vérifications périodiques des installations électriques et divers des bâtiments communaux - Avenant - Marché DEKRA INDUSTRIAL SAS	1 000.00 € HT
096.2017	Crèche de Dongoxenia - Installation d'une pompe à chaleur - Contrat d'entretien INDO ÉNERGIES	1 485.00 € HT
097.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 1 : démolition, maçonnerie, carrelage, faïence - Marché ARIBIT-BAUDRY	39 707.45 € HT
098.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 2 : plomberie, sanitaire - Marché EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD OUEST	19 900.40 € HT
099.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 3 : électricité - Marché SASU HIRABOURE ÉLECTRICITÉ	4 655.40 € HT
100.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 4 : menuiserie intérieure et cloisons stratifié - Marché ETCHEVERRY ET FILS	13 114.00 € HT
101.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 5 : faux plafond - Marché AQUITAINE ISOL	1 693.00 € HT
102.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 6 : élévateur - Marché Sté IUMANA	16 500.00 € HT

103.2017	Fourniture de matériel pour la ferronnerie et la serrurerie pour 2018 - Marché procédure adapté passé avec la Sté KDI	/
104.2017	Fourniture de matériaux pour la construction pour 2018 - Marché procédure adaptée passé avec la Sté BMSO	/
105.2017	Fourniture de matériel sanitaire et plomberie pour 2018 - Lot 2 : matériaux plastiques et accessoires - Marché procédure adaptée passé avec la Sté FRANS BONHOMME	/
106.2017	Fourniture d'un camion équipé d'une grue auxiliaire de levage - Marché Ets DARRIGRAND	95 000.00 € HT Hors reprise de 2 000 € TTC
107.2017	Fourniture de matériel pour la quincaillerie pour 2018 - Marché procédure adaptée passé avec la Sté FOUSSIER QUINCAILLERIE	/
108.2017	Fourniture de matériel électrique pour 2018 - Marché procédure adaptée passé avec la Sté YESSS	/
109.2017	Fourniture d'ampoules et accessoires de mise en marche pour 2018 - Marché procédure adapté passé avec la Sté REXEL	/
110.2017	Fourniture de matériel sanitaire et plomberie pour 2018 - Lot 1 : matériel sanitaire et plomberie - Marché procédure adaptée passé avec la Sté DSC-CEDEO	/
111.2017	Fourniture de carburant pour l'année 2018 - Marché procédure adaptée passé avec les Ets LAMOTHE	/
112.2017	Budget principal - Souscription d'un contrat de prêt BANQUE POSTALE	1 700 000.00 €
113.2017	Fourniture de bois et produits dérivés pour l'année 2018 - Marché procédure adaptée passé avec la Sté BOUNEY	/
114.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Mission de coordination SPS - Marché Société ELYFEC	960.00 €

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Vérifications périodiques des installations électriques et divers des bâtiments communaux Avenant	Lot unique	DEKRA	1 000.00	21/11/17
Réhabilitation d'une structure multisports Orio	Lot unique	SEE GUICHARD	47 500.00	16/11/17
Crèche Dongoxenia - Installation d'une pompe à chaleur	Lot unique	INDO ENERGIES	1 485.00/an	21/11/17
Bâtiments 2017 Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux PMR	LOT 1 : démolition, maçonnerie, carrelage, faïence	ARIBIT-BAUDRY	39 707.45	24/11/17
	LOT 2 : plomberie, sanitaire	EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD OUEST	19 900.40	24/11/17
	LOT 3 : électricité	HIRABOURE	4 655.40	24/11/17
	LOT 4 : menuiserie intérieure et cloisons stratifié	ETCHEVERRY ET FILS	13 114.00	24/11/17
	LOT 5 : faux plafond	AQUITAINE ISOL	1 693.00	24/11/17
	LOT 6 : élévateur	IUMANA	16 500.00	24/11/17
Fourniture de matériel pour la ferronnerie et la serrurerie pour l'année 2018	Lot unique	KDI	Marché annuel de fournitures	28/11/17
Fourniture de matériaux pour la construction pour l'année 2018	Lot unique	BMSO	Marché annuel de fournitures	28/11/17
Fourniture d'un camion équipé d'une grue auxiliaire de levage	Lot unique	DARRIGRAND	95 000.00 (hors reprise)	08/12/17

Fourniture de matériel pour la quincaillerie pour l'année 2018	Lot unique	FOUSSIER QUINCAILLERIE	Marché annuel de fournitures	08/12/17
Fourniture de matériel électrique pour l'année 2018	Lot unique	YESSS	Marché annuel de fournitures	08/12/17
Fourniture d'ampoules et d'accessoires de mise en marche pour l'année 2018	Lot unique	REXEL	Marché annuel de fournitures	08/12/17
Fourniture de matériel sanitaire et plomberie pour l'année 2018	LOT 1 : matériel sanitaire et plomberie	DSC-CEDEO	Marché annuel de fournitures	11/12/17
	LOT 2 : matériaux plastiques et accessoires	FRANS BONHOMME	Marché annuel de fournitures	29/11/17
Fourniture de carburant	Lot unique	LAMOTHE	Marché annuel de fournitures	11/12/17
Fourniture de bois et produits dérivés pour l'année 2018	Lot unique	BOUNEY	Marché annuel de fournitures	08/12/17
Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Mission de coordination SPS - Marché Société ELYFEC	Lot unique	ELYFEC	960.00	11/12/2017

NOTES RELATIVES AUX DÉCISIONS MODIFICATIVES
PRÉSENTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL
22 DÉCEMBRE 2017

BUDGET PRINCIPAL

- 28 170 € concernent des compléments nécessaires à la réalisation des écritures d'amortissement. Ces écritures sont des mouvements d'ordre tant en recette d'investissement qu'en dépenses de fonctionnement.
- 15 000 €. Des travaux relatifs au réaménagement floral et arboricole de la promenade longeant la baie de Txingudi étaient prévus en section d'investissement. Ces travaux finalement réalisés en régie seront comptabilisés à l'article 60681 de la section de fonctionnement.
- Par mesure de précaution, les chapitres 011, Charges à caractère général et, 022, Dépenses imprévus sont respectivement abondés de 85 000 € et 15 000 €. La recette provient de l'excédent encaissé à l'article 7381, Taxe additionnelle aux droits de mutations.

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

- Il a fallu procéder au remboursement d'abonnements au parking souterrain de la médiathèque. Le chapitre 65 de ce budget annexe n'ayant pas été abondé, il convient de lui allouer une dotation de 150 € issue de l'excédent constaté à l'article 7083, Locations.

HENDAYE, le 14 décembre 2017

Mairie d'Hendaye

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Vendredi 22 Décembre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : ANNÉE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 3 - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO

N° : 140.2017

Il est nécessaire d'apporter plusieurs modifications au budget principal, constitutives de la décision modificative n° 3 ci-jointe que je vous propose d'accepter.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	100 000	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	100 000
65	Autres charges de gestion courantes		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	15 000	77	Produits exceptionnels	
TOTAL		115 000	TOTAL		100 000
023	Virement à la section d'investissement	- 43 170			
042	Opérations d'ordre entre sections	28 170	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		-15 000	TOTAL		0
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		100 000	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		100 000

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipements versées		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	
23	Immobilisations en cours	- 15 000	024	Produits des cessions d'immobilisations	
13	Subventions d'investissement				
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		- 15 000	TOTAL		
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	28 170
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 43 170
TOTAL			TOTAL		- 15 000
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		- 15 000	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		- 15 000
TOTAL GÉNÉRAL		- 85 000	TOTAL GÉNÉRAL		- 85 000

Mairie d'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Vendredi 22 Décembre 2017
18 h 30**

DÉCISION	
<input type="checkbox"/> Adopté UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/> Abstentions
<input type="checkbox"/> Adopté MAJORITÉ	<input type="checkbox"/> Votes CONTRE
<input type="checkbox"/> Abstentions	

RAPPORT

OBJET : EXERCICE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 1 - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 141.2017

Il est nécessaire d'apporter plusieurs modifications au budget Parcs de stationnement, constitutives de la décision modificative n° 1 ci-jointe que je vous propose d'accepter.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	Propositions nouvelles	CHAPITRE	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	013	Atténuations de charges
012	Charges de personnel	70	Produits des services
65	Autres charges de gestion courantes	73	Impôts et taxes
66	Charges financières	74	Dotations et participations
67	Charges exceptionnelles	75	Autres produits gestion courante
		76	Produits financiers
TOTAL		TOTAL	
	150		150
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre entre sections	042	Opérations d'ordre entre sections
TOTAL		TOTAL	
			0
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	
	150		150

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipements versées		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	
23	Immobilisations en cours				
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		0	TOTAL		0
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	
			021	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL		0	TOTAL		0
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		0	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		0
TOTAL GÉNÉRAL		150	TOTAL GÉNÉRAL		150

Mairie d'Hendaye

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Vendredi 22 Décembre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 142.2017

Un certain nombre de titres de recettes émis au cours des exercices précédents n'ont pu être recouverts malgré les diligences de l'Ordonnateur et du Trésorier Municipal sur le budget principal. Les propositions d'admission en non-valeur ci-après concernent les listes n°2578510531, n°2926120231, n°2057670231 et n°2924100231.

Ainsi, il convient d'admettre en non valeur les sommes suivantes :

- 2 285.20 € au titre des créances sur les accueils aux centres de loisirs
- 6 495.31 € au titre des créances de la restauration scolaire.
- 226.20 € au titre des créances sur les accueils péri et extra scolaires
- 775.30 € au titre des créances sur les abonnements aux marchés
- 2 141.37 € au titre de créances sur l'occupation du domaine public
- 2 538.28 € au titre de créances sur le paiement de loyers et remboursement de charges locatives

Je vous propose de prononcer l'admission en non valeur de ces titres. Les crédits étant prévus et disponibles à l'article 6541 du budget principal pour un montant de 14 461.66 €.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Vendredi 22 Décembre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : EXERCICE 2017 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 143.2017

L'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que les cessions d'immeubles effectuées par les collectivités locales doivent faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil Municipal prise au vu de l'avis du service des Domaines.

Il prévoit également que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les communes donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est par ailleurs annexé au Compte Administratif de la commune.

Le bilan des acquisitions et des cessions immobilières se présente sous la forme d'un rapport permettant au Conseil Municipal de porter une appréciation sur la politique municipale menée par la commune, et assurer ainsi l'information de la population.

Au titre de l'année 2017, un certain nombre d'acquisitions et de cessions ont eu lieu.

Toutes ces opérations se sont déroulées normalement et sont réalisées à ce jour.

Je vous propose de prendre acte de cette situation.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Vendredi 22 Décembre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

___ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

___ Votes CONTRE

___ Abstentions

RAPPORT

OBJET : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES EN 2018
RAPPORTEUR : M. Frédéric TRANCHÉ
N° : 145.2017

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques offre la possibilité pour les Maires d'accorder jusqu'à douze ouvertures dominicales après avis simple du Conseil Municipal et après avis conforme du Conseil d'Agglomération dès lors que le nombre de dérogations est supérieur à cinq.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante (article L.3132-26 du Code du Travail).

Ainsi, concernant la Ville d'Hendaye, et concernant l'année 2018, il est proposé d'autoriser l'ouverture des commerces référencés ci-après les dimanches :

- 14 et 21 janvier 2018,
- 16 et 23 décembre 2018.

- Supermarchés (nomenclature 2008 NAF rév.2 - CPF rév. 2.1, Code NAF 47.11 D)
- Commerces de détail d'habillement (Code NAF 47.712)
- Commerces de détail de chaussures (Code NAF 47.82 Z).

Le nombre de dérogations autorisées étant inférieur à cinq, l'avis de l'Agglomération Sud Pays-Basque n'est pas nécessaire.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

Principaux investissements envisagés :

➤ Sur le port de pêche :

- Gros entretien du roulèv 118 000 €.

Ces travaux seront autofinancés. Suite à l'observation de la Chambre Régionale des Comptes à propos du suramortissement de certaines subventions d'équipement, la délibération n°087-2017 du 19 juillet dernier a autorisé le comptable de la Commune à procéder aux diverses régularisations comptables, sur le compte de gestion, sans affecter l'excédent budgétaire. Il est donc ainsi possible d'autofinancer, selon leur montant, les travaux de rénovation du roulèv et d'entretien de la zone technique

➤ Sur le budget du port de plaisance :

- Remplacement de 8 bornes 25 000 €
- Portail automatique & lecteur de badges..... 5 000 €
- Renouvellement des protections de la darse 50 000 €
- Equipement d'accessibilité PMR (projet voile habitable)..... 10 000 €
- Récupérateur d'huile..... 1 200 €
- Pontons J+K 350 000 €

Ces travaux, aussi, seront autofinancés.

En section d'exploitation, dans le cadre du nouvel avenant à la convention de gestion, la SLIH s'acquittera de la redevance 2018 (900 000 €) et de 450 000 € au titre de la redevance 2017 (450 000 €), soit un total de 1 350 000 €. Ceci permettra un flux financier prévisionnel entre le budget annexe et le budget principal de 600 000 €.

Le budget de la régie des fêtes devra tenir compte des observations de l'Urssaf et intégrer les crédits nécessaires à l'acquittement des cotisations sociales.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Vendredi 22 Décembre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE
RAPPORTEUR : Mme Nicole BUTORI
N° : 146.2017

Le Décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au Directeur académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Cette dérogation a pour conséquence de revoir l'organisation des services scolaires et périscolaires mise en place dans le cadre du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Une enquête a été réalisée par questionnaire adressé aux parents d'élèves pour connaître leur choix quant à l'organisation de la semaine scolaire en 4 jours ou comme actuellement en 4,5 jours.

La participation des parents a été significative puisque 68.24 % des parents d'enfants scolarisés en maternelle ont répondu et 74.01 % des parents pour les écoles élémentaires.

Sur 1 078 réponses enregistrées au total, 57.88 % des parents ont souhaité revenir sur la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2018.

La qualité des activités périscolaires mises en place depuis 2014 a toujours été louée par les parents. Beaucoup considèrent néanmoins que les enfants sont moins fatigués lorsque la semaine compte 4 jours de classe.

Le comité de pilotage sur les rythmes scolaires, réuni le 30 novembre, a laissé apparaître la même tendance. Les enseignants se sont prononcés à une large majorité pour un retour à la semaine des 4 jours.

Compte tenu de la volonté exprimée majoritairement par les parents d'élèves et les enseignants pour l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours, je vous propose :

- de solliciter de M. le Directeur académique des services de l'Education Nationale une dérogation à l'organisation des semaines scolaires et périscolaires mises en place dans le cadre du décret du 24 janvier 2013.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Vendredi 22 Décembre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017
RAPPORTEUR : Mme Martine ANSAULT LECUONA
N° : 147.2017

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la création d'une Commission Communale d'Accessibilité (CCA) pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Cette commission a pour rôle notamment :

- D'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables de bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment l'article 46,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, et notamment l'article 11,

Vu la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports, publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap et notamment l'article 4,

Vu l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commission communale a établi son rapport pour l'année 2017 dressant le constat des actions menées en matière d'accessibilité sur son territoire pour l'année 2017.

Je vous propose :

Article 1 : d'approuver le rapport annuel 2017 de la Commission Communale d'Accessibilité

Article 2 : d'autoriser Le Maire ou son représentant, à prendre toute décision y afférent et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.